



## COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

---

---

### Attention à la glace mince

---

---

Boisbriand, le 17 janvier 2012 — Les policiers de la Régie de police Thérèse-De Blainville désirent rappeler aux usagers de la Rivière des Mille Îles que la glace est encore trop mince par endroits pour y circuler en motoneige.

« Des citoyens nous ont signalé, le 14 janvier dernier, que des motoneigistes circulaient à des endroits dangereux sur la rivière. Nos policiers ont constaté qu'à plusieurs endroits, la glace était encore très mince et même qu'elle était trouée », ajoute le sergent Martin Charron.

Il est important de rappeler que les surfaces gelées des cours d'eau du Québec sont extrêmement sensibles aux changements climatiques. Un simple vent peut déplacer les surfaces de glace et laisser d'immenses trous à des endroits insoupçonnés. Une neige un peu trop abondante ou trop lourde affaiblit les surfaces glacées.

« En général, la glace se forme sur nos lacs et nos rivières entre le milieu et la fin de l'automne et ne dégèle parfois que vers la fin du printemps. Même si nous aimons pratiquer la motoneige et pêcher, il n'en demeure pas moins que les étendues d'eau glacée peuvent poser de graves dangers menant parfois à la mort », rappelle le Conseil canadien de la sécurité.

Il est préférable de s'en tenir aux surfaces glacées aménagées. Ces surfaces doivent être entretenues par un personnel compétent et régulièrement vérifiées pour s'assurer que la glace est suffisamment épaisse et solide pour y effectuer des activités. Il vaut mieux ne pas vous aventurer sur une rivière gelée puisque les courants peuvent changer rapidement l'épaisseur de la glace pendant la nuit ou entre différentes parties de la rivière.

— 30 —

Source : Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville  
Conseil canadien de la sécurité  
Société de sauvetage

Informations : Sergent Martin Charron  
450 435-2421, poste 3501